



Université  
de Lille

# Intégrité scientifique

**Philippe Sabot**

Référent intégrité scientifique de l'Université de Lille

[philippe.sabot@univ-lille.fr](mailto:philippe.sabot@univ-lille.fr)

- Qu'est-ce l'intégrité scientifique ?
- Typologie des manquements à l'intégrité scientifique
- Missions du référent intégrité scientifique (RIS)
- Saisir le RIS : une procédure balisée
- Intégrité et relations humaines
- Quelques ressources utiles



# Qu'est-ce que l'intégrité scientifique ?

- Principes fondamentaux d'une recherche intègre :
  - **fiabilité et honnêteté** dans la conduite de la recherche,
  - **respect et responsabilité** vis-à-vis des partenaires et de la société.
- Il est de la responsabilité de chaque chercheur dans son activité quotidienne de connaître les **bonnes pratiques reconnues dans son domaine** et de les mettre en œuvre avec soin pour réaliser ses travaux et pour publier ses résultats, afin de les soumettre à la critique de la communauté scientifique et de permettre à tous de les utiliser.
- Il est également de la responsabilité des opérateurs de recherche **d'assurer la diffusion de ces bonnes pratiques et d'y sensibiliser la communauté scientifique.**

# Une approche par degré ?

Le manquement à l'intégrité scientifique peut varier dans sa gravité:

- **insuffisance manifeste de rigueur** méthodologique dans la collecte, le traitement ou la présentation de données;
- **intention délibérée** de falsifier des résultats scientifiques ou de mentir sur les conditions dans lesquelles les données ont été recueillies - ce qui constitue une fraude.



# Quelles conséquences ?

Le manquement à l'intégrité scientifique varie également dans ses possibles conséquences scientifiques et sociétales :

- diffusion de **connaissances erronées** engendrant des pertes de temps et d'argent;
- **risques pour la santé et/ou l'environnement**;
- **perte de confiance du public** dans la recherche.



# Une typologie des manquements à l'intégrité

## Les manquements les plus courants...

- **Fraude scientifique caractérisée**

- Fabrication de données
- Falsification de données
- Plagiat

Le plagiat consiste en l'appropriation d'une idée (quand elle est formalisée) ou d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques, etc.) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources de manière appropriée.

- **Pratiques douteuses liées aux publications**

- Obtention d'une position d'auteur de façon abusive
- Omission d'un auteur par négligence ou de façon délibérée
- Refus d'une place d'auteur à des contributeurs, addition non justifiée, abusive d'un auteur.



Le référent intégrité scientifique :

- **prévient les manquements à l'intégrité scientifique** en mettant en place une médiation pour toutes les situations conflictuelles liées aux activités de recherche qui lui sont signalées ;
- **recueille toutes les allégations de manquement** à l'intégrité en garantissant une confidentialité absolue ;
- veille à ce que les établissements auxquels sont rattachés les personnels impliqués (lanceur d'alerte et personne mise en cause) soient représentés **au cours de l'instruction du dossier ou au cours de l'examen des situations** ;
- **rend compte aux autorités compétentes** de l'état d'instruction des dossiers ou des situations nouvellement signalées ou constatées.



- La typologie des manquements à l'intégrité scientifique met en évidence leur diversité qui suppose des réponses elles-mêmes diverses, adaptées et proportionnées.
- **Le RIS est le premier contact pour tous les acteurs de la recherche :**
  - qui pensent avoir été **victimes d'un manquement** caractérisé à l'intégrité scientifique de la part d'un collègue ou d'autres chercheurs ;
  - qui ont pu **constater dans leur environnement scientifique un ou plusieurs cas de méconduite** qui mériteraient une investigation ;
  - qui peuvent être amenés à **se poser des questions relativement aux règles d'usage** dans leur pratique scientifique.



# Une procédure balisée (1)

## Étape 1 : saisine

- Toute personne agissant de bonne foi, qui a connaissance d'un manquement possible à l'intégrité scientifique, peut adresser un signalement au RIS de l'un des opérateurs concernés.
- Le signalement doit être fait par écrit. Il doit concerner des faits sérieux et documentés.
- Les signalements anonymes ne sont pas admis.

## Étape 2 : étude de sa recevabilité

- La première action du référent intégrité scientifique (RIS) est d'évaluer la recevabilité de la saisine.
- Pour cela, il peut avoir besoin d'un entretien avec la personne qui s'estime lésée ou qui a constaté un dysfonctionnement dans la conduite d'une activité scientifique.
- Ces échanges se font sous le sceau de la confidentialité.



# Une procédure balisée (2)

## Étape 3 : instruction de la saisine

- Si la saisine est jugée recevable, le RIS instruit le dossier en menant des entretiens avec les parties concernées, et en recueillant des éléments factuels permettant d'étayer le manquement supposé.
- Si le signalement concerne plusieurs opérateurs de recherche, le RIS qui a reçu le signalement initial met en œuvre tous les moyens pour ouvrir une co-instruction.
- Pour aider à la bonne compréhension des informations et des éléments de preuve, des experts peuvent être consultés.
- Les éléments factuels d'instruction sont recueillis dans un pré-rapport d'instruction que les parties prenantes ont à valider.

## Étape 4 : élaboration d'un rapport d'instruction

- Un rapport définitif peut alors être établi : il comporte l'avis du RIS sur la situation dont il a été saisi et peut également comporter des recommandations, à l'intention des parties concernées ou des instances compétentes (lorsque des sanctions sont à envisager).



# Quelles suites ?

La décision quant aux suites à donner au rapport d'instruction appartient aux responsables des établissements concernés :

- **En cas de manquement avéré**, les actions à mener peuvent comprendre des mesures d'accompagnement des personnes (formation, tutorat, mobilité...), des mesures scientifiques (demande de correction ou de rétractation d'articles, arrêt ou modification de programme de recherche...), voire des mesures disciplinaires (à mettre en place par chaque opérateur selon les dispositions qui le régissent).
- **En cas d'absence de manquement à l'intégrité scientifique**, ces suites concernent notamment les actions éventuelles nécessaires pour réhabiliter les personnes mises en cause à tort (publicisation des conclusions de l'instruction, attestation de l'établissement ou de l'organisme...). En parallèle, les conditions du signalement seront explorées afin de détecter et de faire sanctionner tout signalement abusif, de mauvaise foi ou avec une intention de nuire.



# Intégrité scientifique et relations humaines

- Le référent intégrité scientifique (RIS) traite essentiellement les manquements de nature scientifique.
- Ces manquements peuvent s'inscrire dans **un contexte relationnel difficile** qui requiert l'intervention de la **Maison de la médiation** (par exemple, dans les cas où une position d'autorité hiérarchique conduit à une attitude relevant du harcèlement moral).
- Le RIS peut recommander le cas échéant de se rapprocher de la Maison de la médiation mais son action se limite à instruire les cas de méconduites scientifiques qui lui sont rapportés.



# Quelques ressources utiles

- **FAQ de l'Observatoire Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) :**  
<https://www.ofis-france.fr/faq/>
- **L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE: FRAUDES ET MÉCONDUITES**  
<https://formadoct.doctorat-bretagneloire.fr/integrite/fraudes>
- **THE EUROPEAN CODE OF CONDUCT FOR RESEARCH INTEGRITY**  
<https://allea.org/code-of-conduct/>
- **Définir les auteurs d'une publication scientifique**  
<https://coop-ist.cirad.fr/etre-auteur/definir-les-auteurs/1-qui-est-auteur-d-une-publication-les-quatre-conditions>